



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE
PUECHABON

2022-69

ARRETE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de PUECHABON,

- Vu l'article 131.3 et suivant du code de l'administration communale
- Vu la demande en date du 30 Juin 2022 par laquelle Monsieur Mathis DERVAUX, Co-Président de Puecha'Pop sollicite l'autorisation d'occuper la place de la fontaine et le lavoir rue de la Fontaine en vue d'y organiser un espace de lecture.

ARRETE :

Article 1 : En vue d'organiser un espace de lecture, Monsieur DERVAUX est autorisé à occuper :

- La place du Lavoir, le 3 août 2022 de 20h00 à 23h00
- Lavoir rue de la Fontaine, le 17 août 2022 de 20h00 à 23h00

Article 2 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 3: Le Maire, le Commandant de gendarmerie de Gignac sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puechabon le 07 Juillet 2022

Le Maire,
PEYRAUD Xavier

